

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/DNB-changements-en-vue-pour-2018>



École & société

DNB : changements en vue pour 2018

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : mardi 10 octobre 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère annonce des changements pour le DNB 2018. Le SE-Unsa vous informe, décrypte et fait des propositions qui répondent aux problèmes rencontrés en conservant l'importance accordée au socle.

Les propositions du ministère :

1. **Renforcement du poids relatif des épreuves terminales** : on passe de 400 points pour le socle et 300 points pour les épreuves terminales à 400 points pour chaque bloc.
2. Les **points attribués pour la maîtrise satisfaisante** d'une composante du socle (niveau 3) **passent de 40 à 35**.
3. A la place des 2 épreuves écrites subdivisées (50 points pour chaque partie = 200 points au total), **4 épreuves distinctes (300 points au total)**:
 1. Français : **100 points**
 2. Histoire-géographie-EMC : 50 points
 3. Mathématiques : **100 points**
 4. Physique-Chimie ou SVT ou technologie (2 parmi les 3) : 50 points
4. Epreuve orale : ajout de l'épreuve d'**histoire des arts** aux EPI et aux parcours.

Les propositions du SE-Unsa :

1. **Conserver l'équilibre actuel socle/épreuves terminales** : le DNB n'est pas le bac. Ce qui est le plus important, c'est la maîtrise des compétences du socle commun. Les épreuves terminales doivent principalement permettre aux élèves fragiles de faire leurs preuves et de valider le socle commun.
2. **Conserver les 40 points pour le niveau 3** : si le conseil de classe décide que l'élève a une maîtrise satisfaisante du socle, les épreuves terminales ne doivent pas pouvoir le déjuger.
3. **Donner plus de poids aux épreuves terminales en liant l'obtention des mentions aux résultats obtenus dans ces épreuves** et répondre ainsi à l'objectif du ministère de redonner de la valeur aux épreuves terminales pour les élèves en maîtrise satisfaisante ou bonne.
4. **Accepter les 4 épreuves distinctes pour simplifier l'organisation** mais ne pas instaurer de hiérarchie entre les disciplines : toutes concourent à la maîtrise des compétences du socle commun. **Conserver donc le barème actuel de 50 points par épreuve**. Veiller à ce que les exercices proposés portent bien sur les principales compétences du socle commun et pas sur des connaissances disciplinaires décontextualisées.
5. **Ne pas ajouter l'épreuve d'histoire des arts** qui n'est pas une épreuve en lien avec un projet choisi par l'élève : l'épreuve orale, dont le support est un EPI ou un parcours, porte sur la démarche, le processus qui a conduit à la production finale alors que l'épreuve d'histoire des arts porte sur les connaissances et la capacité à en rendre compte à l'oral. L'éducation artistique et culturelle est déjà présente dans les EPI et les parcours.

En conclusion, au SE-Unsa nous regrettons que le ministère se précipite dans des changements en cours d'année alors qu'il faut surtout **mieux outiller les enseignants pour l'évaluation des niveaux de maîtrise du socle commun**. Nous faisons **des propositions pratiques dans le cadre qui nous est imposé**. Nous pensons toutefois que **le DNB du 21^{ème} siècle**, véritable Brevet du Socle Commun, prenant au sérieux le principe de non-compensation entre les compétences et rendant compte des compétences acquises à l'issue de la scolarité commune, **reste à construire**.